

# Qu'en est-il de l'après ramadan ?!

[            ]

Dar Al-Khouzeymah

:

Traduction : Abu Hamza Al-Germâny

:

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

**L'islam à la portée de tous !**

1428-2007

[islamhouse.com](http://islamhouse.com)

Au nom d'Allah, l'infiniment miséricordieux, le très miséricordieux.

# Qu'en est-il de l'après ramadan ?!

## Sommaire

Avant-propos .....	- 2 -
Première réflexion : qu'a-t-on bénéficié de ramadan ? .....	- 3 -
Deuxième réflexion : « ne soyez pas comme celle qui a défait brin par brin sa quenouille après l'avoir solidement filée » .....	- 4 -
Troisième réflexion : « et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te parvienne la certitude (la mort) » .....	- 5 -
Conclusion .....	- 7 -

## Avant-propos

La louange appartient seulement à Allah, et que la prière et la paix soient sur ses serviteurs élus.

En outre, cher frère et chères sœurs bien-aimés...

Arrêtons-nous quelques instants pour méditer sur la fin du mois de ramadan. Nous demandons à Allah qu'il fasse que ces instants nous soient bénéfiques.

## Première réflexion : qu'a-t-on bénéficié de ramadan ?

Le temps est venu de dire adieu au mois béni de ramadan avec ses délicieuses journées et ses nuits parfumées. Le temps est venu de dire adieu au mois du Coran, de la piété, de l'endurance, de l'effort intense, de la miséricorde, du pardon, de la libération de l'enfer...

Qu'a-t-on recueilli comme fruits mûrs ? A-t-on profité de son ombre étendue ?

A-t-on atteint la piété... et A-t-on obtenu de l'école du ramadan le diplôme des pieux ?

A-t-on appris pendant ce mois, l'endurance et la patience dans l'accomplissement des œuvres de bien et dans le rejet des mauvaises actions ?

A-t-on éduqué durant ce mois notre esprit en accomplissant toutes sortes d'efforts ?

Avons-nous forcé notre esprit (à accomplir le bien), avons-nous combattu nos passions et avons-nous pris le dessus sur elles ? Ou bien les mauvaises habitudes et les mauvaises coutumes ont pris le dessus ? S'est-on empressé dans l'accomplissement de bonnes œuvres espérant acquérir la miséricorde, le pardon et la délivrance de l'enfer ?

A-t-on... et a-t-on... et encore a-t-on... ?!

Beaucoup de questions... et tellement de réflexions... qui défilent dans le cœur de tout musulman sincère... Il se pose des questions auxquelles il répond avec sincérité et franchise.

Qu'as-tu tiré comme bénéfice durant ce mois de ramadan ?

C'est une école de la foi, une pause spirituelle où on se ressource pour le reste de l'année et pour stimuler notre ardeur pour le reste de notre vie.

Quand donc, les exhortations et les leçons serviront-elles à celui qui n'en prend pas compte pendant le mois du ramadan ?! Quand donc, profitera-t-il des bénéfices alors qu'il n'en profite pas pendant ce mois ?! Quand donc, changera-t-il de façon de vivre s'il ne change pas pendant ce mois ?!

Ce mois est en toute vérité, l'école du changement : c'est pendant ce mois où l'on change nos œuvres, notre façon de vivre, nos coutumes, nos comportements qui vont à l'encontre des lois d'Allah ﷻ : « **En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes** » (le tonnerre, v.11).

## Deuxième réflexion : « ne soyez pas comme celle qui a défait brin par brin sa quenouille<sup>1</sup> après l'avoir solidement filée »

Chers frères et sœurs bien-aimés...

Si vous êtes de ceux qui ont tiré bénéfice du ramadan, dans lequel vous vous êtes appliqué à mettre en œuvre les caractères propres aux pieux, dès lors, vous l'aurez jeûné véritablement, vous y aurez veillé avec toute sincérité, et vous aurez poussé votre esprit à faire des efforts. Remerciez donc Allah, louez-le et demandez-lui le raffermissement dans cette voie jusqu'à la mort.

Prenez vivement garde de défaire votre filage brin par brin après l'avoir solidement filé. N'avez-vous point vu la femme qui fila sa quenouille avec laquelle elle confectionna une tunique ou un habit, puis contemplant fièrement son œuvre se met soudainement à déchirer et à défaire brin par brin ce qu'elle a accompli sans aucune raison ! Que penseraient donc les gens d'elle ?!!

Ceci est la situation de ceux qui retournent à l'accomplissement des péchés, aux perversités, et aux moqueries et de ceux qui délaissent l'obéissance et les bonnes actions après ramadan. Après avoir goûté à la jouissance de l'obéissance et à la prière fervente, ils retournent à l'enfer des péchés et de la perversité !! Quelle mauvaise communauté donc celle qui ne connaît son Seigneur que pendant ramadan.

Chers musulmans, on décompte parmi la résiliation du pacte (entre toi et Allah) les actes suivants pratiqués par beaucoup de gens. Mais cette liste non exhaustive ne mentionne que quelques exemples :

1. Le délaissement de la prière en groupe dès le premier jour de fête ! Après que les mosquées eurent été remplies pour la prière de *tarawîh* qui n'est pas obligatoire, on remarque que le nombre des prieurs diminue pour les cinq prières qui sont elles, obligatoires et celui qui délaisse l'accomplissement de la prière est considéré comme mécréant !!
2. L'écoute de la musique et regarder les films... le dévergondage et le dévoilement de la femme, la mixité dans les parcs et les futilités auxquelles assistent les femmes et les hommes, l'obstruction des rues, et la pratique du rodéo des voitures<sup>2</sup>...

---

<sup>1</sup> [Anciennement] Tige de bois ou d'osier, munie d'une tête renflée, que l'on garnissait de matière textile destinée à être filée. • Matière textile qui garnissait cette tige. NdT

<sup>2</sup> Ces deux dernières transgressions et celle qui suit sont très visible en Arabie Saoudite, d'où sa mention... NdT

3. Voyager à l'étranger pour commettre des péchés. On remarque les gens à la porte des agences de voyages en file indienne. Tous, s'empressent d'acheter un billet pour voyager dans les pays de mécréance, de décadence et de perversité, etc. Mais ce n'est en aucun cas de cette façon qu'est le remerciement des bienfaits ! Ce n'est en aucun cas de cette façon, également, que l'on conclut le mois du ramadan, et que l'on remercie Allah pour l'achèvement du jeûne et des veillées ! Ce n'est pas non plus un signe révélateur de l'agrément d'Allah (d'actes accomplis pendant ce mois) mais c'est plutôt une ingratitude envers les bienfaits et son rejet. Ceci est un signe révélateur de la non-acceptation des actions -qu'Allah nous en préserve-. En effet, le véritable jeûneur est heureux de rompre son jeûne le jour de l'Aïd, il rend louange à Allah et le remercie d'avoir accompli complètement ce mois. Malgré cela, il pleure de peur qu'Allah n'ait pas accepté son jeûne comme le faisaient nos prédécesseurs. Ils pleuraient durant six mois après ramadan en implorant Allah qu'Il accepte ce qu'ils ont fait. Parmi les signes révélateurs de l'acceptation est lorsque tu trouves la personne meilleure que ce qu'elle était auparavant et si tu vois en elle son intérêt à appliquer les bonnes actions **« Si vous êtes reconnaissants, très certainement j'augmenterai (mes bienfaits) pour vous »** (Ibrahîm, v.7). c'est-à-dire l'augmentation des bienfaits visibles et invisibles. Cela comprend l'augmentation de la foi et des bonnes actions... si la personne remercie vraiment son Seigneur, tu verras son bien augmenté, son obéissance et son éloignement des péchés. Ainsi, le remerciement est le fait de délaisser les péchés comme disaient les prédécesseurs.

### Troisième réflexion : « et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te parvienne la certitude (la mort) ».

C'est ainsi que doit être la personne... assidue dans l'obéissance d'Allah, ferme dans l'application de sa législation, droite dans sa religion, sans user les ruses du renard, en adorant Allah pendant des mois et d'autres non, dans des lieux et dans d'autres non, ou avec des gens et avec d'autres non. Non et mille fois non !!! Que ces personnes sachent que le Seigneur de ramadan est le même Seigneur des autres mois ! C'est Lui le Seigneur de toutes les périodes et de tous les lieux. Qu'ils demeurent donc sur le droit chemin en suivant la loi d'Allah jusqu'à ce qu'ils rencontrent leur Seigneur qui sera satisfait d'eux.

Allah ﷻ dit : **« Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, ainsi que ceux qui sont revenus (à Allah) avec toi »** (Houd, v.112).

Allah ﷻ dit : « **cherchez le droit chemin vers Lui et implorez son pardon** » (les versets détaillés, v.6).

Le Prophète ﷺ a dit : « *Dis, je crois en Allah, ensuite demeure sur la voie droite.* » (Rapporté par Muslim).

- 1- Si le jeûne de ramadan est terminé, il reste le jeûne volontaire comme le jeûne de six jours du mois de Shawwâl<sup>3</sup>, le lundi et le jeudi, les jours de pleine lune<sup>4</sup>, et le dixième jour du mois de mouharram<sup>5</sup> (« 'Achourâ' ), et le jour de 'Arafat, etc.
- 2- Si les veillées de prière de ramadan sont terminées, il reste les veillées volontaires qui sont légiférées toutes les nuits : « **Ils dormaient peu la nuit (car ils veillaient en prière)** » (Qui éparpillent, v.17).
- 3- Si les aumônes ou les zakats de la rupture du jeûne sont terminées, il reste la zakat obligatoire, et les portes sont ouvertes pour les autres aumônes, les actes volontaires, et les efforts (jihâd) ...
- 4- La lecture du Coran et sa méditation ne sont pas spécifiques au ramadan, mais elles le sont pour tous les mois.
- 5- Ainsi, les bonnes actions doivent être appliquées à tout moment et en tous lieux. Chers frères et sœurs faites des efforts dans l'application des bonnes œuvres, et prenez garde à la fainéantise et la lassitude. Si vous ne faites pas les actes volontaires, il vous est par contre strictement interdit de délaissier les obligations ni de les négliger comme les cinq prières en leur heure et en groupe, etc., il vous est aussi strictement interdit de commettre des péchés comme les mauvaises paroles, la nourriture illicite, les boissons illicites, regarder ou écouter ce qui est illicite...

Restez sur le droit chemin ! Restez fermes dans la religion à tout instant ! En effet, nul ne sait quand il rencontrera l'ange de la mort ! Prenez garde qu'il vous rencontre alors que vous êtes dans la désobéissance : « *Ô celui qui retourne les cœurs, affermis nos cœurs dans l'application de ta religion* » [...]

---

<sup>3</sup> Le mois de Shawwâl est le mois qui suit directement celui de Ramadan. NdT.

<sup>4</sup> Ils correspondent au treizième, quatorzième et quinzième jours de chaque mois lunaire. NdT.

<sup>5</sup> C'est le premier mois de l'année de l'hégire. Ndt.

## Conclusion

Il vous doit de désirer avec ardeur les œuvres de bien et de bienfaisance. Il faut que vous soyez le jour de l'Aïd entre l'espoir et la peur : vous avez peur que rien ne vous soit accepté et vous espérez en Allah qu'Il accepte vos œuvres. Aussi, souvenez-vous le jour de notre rassemblement, le jour où tout le monde se tiendra debout entre les Mains d'Allah ﷻ ; ce jour-là il y aura des heureux et d'autres pas.

Wahb Ibn Al-Ward rencontra le jour de l'Aïd des personnes qui jouaient et se réjouissaient et leur dit : « Votre situation m'étonne ! Si Allah a accepté votre jeûne, certes ce que vous faites n'est pas l'œuvre de celui qui est reconnaissant, et si Allah n'a pas accepté votre jeûne, certes ce que vous faites n'est pas l'œuvre de ceux qui ont peur »<sup>6</sup>.

Quelle serait sa réaction s'il voyait ce que font nos contemporains comme réjouissances et reniements voire l'exposition impudique de la désobéissance d'Allah pendant le jour de l'Aïd !!

Je demande à Allah qu'il accepte de nous tous le jeûne, la prière et toutes nos œuvres... et qu'Il rende notre fête une joie, et qu'Il nous permette de retrouver ramadan les années à venir en étant meilleur qu'auparavant, en ayant des œuvres meilleures que celles du passé, et en renforçant notre communauté alors qu'elle est revenue à Allah de la plus belle manière... Amine !

Que le salut et la miséricorde et les bienfaits d'Allah soient sur vous...

Traduit de l'arabe par  
Abu Hamza Al-Germâny  
d'après un fascicule publié par « *dar Al-Khouzayma* »

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

[www.islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)

**L'islam à la portée de tous !**

---

<sup>6</sup> Cela concerne seulement ceux qui s'amuse pendant l'aïd de manière illicite, sinon la joie pendant l'aïd est un acte recommandé par la religion. NdT